



Najat VALLAUD-BELKACEM Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Audrey AZOULAY Ministre de la Culture et de la Communication	Patrick KANNER Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
--	---	--

Communiqué de presse

Paris, 1^{er} février 2017

L'éducation artistique et culturelle

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont présenté ce matin en Conseil des ministres la politique interministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Prenant appui sur la priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République, les nouveaux enseignements dispensés à l'école ainsi que les partenariats nombreux impulsés par l'État avec les acteurs de la culture et de l'éducation populaire et les collectivités territoriales, l'éducation artistique et culturelle s'est largement développée sur tous les territoires de métropole et d'outre-mer.

La mobilisation de l'ensemble du Gouvernement et des partenaires locaux a permis de lui donner depuis 2012 un nouvel élan. Cette dynamique pourra encore, grâce aux bases solides qui ont été posées, s'affirmer pour qu'elle soit toujours mieux partagée et ne laisse aucun jeune au bord du chemin.

Pour une éducation artistique et culturelle pour tous

Grâce au « parcours d'éducation artistique et culturelle » entré en vigueur en 2015, tous les jeunes de la maternelle au lycée bénéficient d'une éducation à l'art et par l'art. Ce parcours associe les connaissances sur les arts et le patrimoine, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques pour permettre à chaque enfant de faire l'expérience de la création. Les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) mis en place avec la réforme du collège et les actions proposées par les structures culturelles et socio-culturelles contribuent à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et à l'inscrire dans tous les temps de la vie de l'enfant – scolaire, périscolaire, extrascolaire – notamment dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et dans tous les lieux où elle se pratique.

Une véritable alliance éducative et culturelle s'est mise en place ces dernières années avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est le sens de la rénovation du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle qui a élaboré la charte pour l'éducation artistique et culturelle en 2016. C'est aussi le sens du dispositif national « Création en cours » créé pour rapprocher encore davantage l'art et l'école. Pour la première fois, des artistes diplômés d'écoles supérieures culture s'installent dans chaque département en résidence dans un établissement scolaire pour mener à bien un projet artistique et culturel avec une classe (CM1, CM2 ou 6^{ème}).

Le rapport de la députée Sandrine Doucet sur « les territoires de l'éducation artistique et culturelle » salue les avancées de ce quinquennat, et plaide pour un renforcement de la coopération entre l'État et les collectivités territoriales, en prenant appui sur le parcours d'éducation artistique et culturelle. Instrument privilégié de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, celui-ci permet de coordonner les différents partenaires, les différents temps de vie des jeunes, et les différents lieux où elle se pratique.

Des moyens à la hauteur des ambitions

Les moyens dédiés à l'éducation artistique et culturelle ont progressé : le ministère de l'Éducation nationale consacre chaque année près de 2 milliards d'euros aux enseignements artistiques et aux actions culturelles. Depuis 2015, des moyens spécifiques sont dédiés à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, à hauteur de 8 M€ supplémentaires sur 3 ans. Le ministère de la Culture et de la Communication a multiplié par deux son engagement depuis 2012, consacrant à cette politique 64 M€ en 2017. Pour les quartiers prioritaires, les 435 contrats de ville doivent désormais contenir un volet culturel, financé pour partie par les crédits politique de la ville délégués aux préfets. Ils ont progressé de 30 % pour les actions culturelles et l'éducation artistique et culturelle au titre de la politique de la ville entre 2012 et 2015.

Contact presse :

Ministère de l'Éducation nationale : 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication :

Délégation à l'information et à la communication : 01 40 15 80 20 / 80 11 / 82 05 / 83 90

service-presse@culture.gouv.fr

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : 01 49 55 34 67

presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr